

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 042/2021

OBJET : FINANCES : Demande de subvention au titre du DSIL 2021- pour la réhabilitation de la Future Mairie de Drap- travaux de réfection « *Rénovation pour la mise aux normes et mise en accessibilité des établissements municipaux recevant du public* ».

L'an deux mille vingt-et-un, le 15 du mois d'avril à 09h30

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'espace Jean FERRAT, sous la présidence de **Monsieur Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 avril 2021.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Sophie ESPOSITO / Philippe MINEUR / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Catherine DINI / Serge DIGANI / Christine DECORDIER / Xavier JARJANETTE / Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Michaël TRUCCHI / Bouabdallah LAFTAS / Nathalie DIGANI / Jean QUENCEZ / Sabrina DIVRY / Françoise DAMILANO / Sandrine GUGLIELMINO / Philippe JANIN / Véronique MINISCLOUX / Maëva THOMMERET.

PROCURATIONS : Thierry VISSIAN à Romain BIANCHI / Kathy NICOLAS à Philippe MINEUR / Vanessa BEAUJAUD à Catherine DINI / Jean-Pierre MONTCOUQUIOL à Alexandra RUSSO / Jean-Marc OCCHIROSSI à Sandrine GUGIELMINO.

ABSENT : Gracienne DODAIN

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2334-42,

Vu l'article 157 de la loi de finances

Considérant l'intérêt de réhabiliter les locaux de l'ancienne école publique afin d'y accueillir la future Mairie de Drap,

Considérant l'intérêt de procéder à la réhabilitation du bâtiment afin de pouvoir regrouper tous les services municipaux en lieu unique,

Considérant l'intérêt de réhabiliter les locaux pour la mise en accessibilité des services municipaux recevant du public,

Considérant la nécessité de solliciter une aide financière afin de pouvoir réaliser les travaux,

Après avoir entendu le rapport de présentation,

Le Maire rappelle que la demande d'aide financière se présente comme suit :

Modèle de matériel	Quantité	Prix unitaire H.T	Total cumulé H.T€
Création parvis (200m2)			97 000,00€
Extension salle du Conseil et des mariages (200m2)			270 000,00€
Réhabilitation intérieure des locaux existants en RDC/R+1/R+2 (660m2)			440 000,00€
Création d'un ascenseur intérieur (génie civil et appareil)			85 000,00€
Travaux de ravalement de façades			70 000,00€
Remplacement des menuiseries extérieures en R+2			29 000,00€
Révision de la toiture existante			10 000,00€
Divers et imprévus 8%			80 080,00€
Réhabilitation bâtiments existant + parvis			42 000,00€

AR PREFECTURE

006-210600540-20210415-0422021-DE
Regu le 28/04/2021

Extension nouvelle salle			27 000,00€
Extension nouvelle salle			54 000,00€
Réhabilitation bâtiment existant + parvis			135 000,00€
Extension nouvelle salle			45 000,00€
Réseau et voirie + PMR extérieur			165 920.00 €
Total de la réalisation			1 550 000,00€

Considérant le plan de financement suivant :

Financeurs	Montant H.T	Part de %
Conseil Départemental	325 500,00 €	21%
Commune	310 000,00 €	20%
DSIL	310 000,00 €	20%
DETR	155 000,00 €	10%
Conseil Régional - FRAT	200 000,00 €	12,9%
Fonds de Concours	249 500,00 €	16,1%
Total opération	1 550 000,00 €	100%

En conséquence, conformément aux orientations retenues pour la mise en œuvre de la programmation DSIL 2021, **il est proposé** au Conseil municipal de donner pouvoir au Maire, ou son représentant, de solliciter une DSIL au titre de l'année 2021 sur le programme présenté ci-dessus et de valider le plan de financement.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 26 Votants : 26 Absents : 1 Contre : 4 Abstentions : Pour : 22

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Robert NARDELLI

Maire de DRAP



Compte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 27/04/2021
et publication en mairie le : 28/04/2021